

## Application des mesures Blanquer: bilan contrasté selon les directeurs des collèges et lycées

Paris, 13 sept. 2018 (AFP) -

Devoirs faits, interdiction du portable, réforme du bac...le principal syndicat des chefs d'établissement du secondaire (collèges et lycées) a tiré jeudi un bilan contrasté de la mise en oeuvre sur le terrain des mesures du ministre de l'Education depuis un an.

"Il va falloir passer des annonces à la réalité sur le terrain et c'est parfois un peu compliqué", a déclaré Philippe Vincent, secrétaire-général du SNPDEN, lors de la conférence de rentrée de ce syndicat largement majoritaire.

L'interdiction du téléphone portable au collège par la loi du 3 août 2018 était déjà effective dans nombre d'établissements. Selon l'enquête du SNPDEN auprès de ses adhérents à la tête d'un collège, 51% des principaux n'envisagent pas la modification de leur règlement intérieur car elle n'est pas nécessaire, et 17% le feront "peut-être".

Parmi les 36% qui vont modifier leur règlement, il s'agit parfois simplement de préciser les sanctions prévues (confiscation, comme la loi l'autorise désormais). Ou les lieux où le portable est autorisé.

La mesure "Devoirs faits" est diversement appliquée selon cette enquête qui a recueilli des réponses dans un quart des établissements du secondaire. "On a une politique nationale volontariste mais l'intendance ne suit pas", a regretté M. Vincent.

Plus de la moitié des principaux (54%) disent avoir reçu des moyens supplémentaires permettant de couvrir les besoins engendrés par cette mesure (principalement le financement d'heures supplémentaires du personnel encadrant). Pour 33%, l'enveloppe reçue n'est pas suffisante et 13% disent n'avoir rien reçu.

Au-delà des moyens financiers, se posent également des questions pratiques: dans les collèges où les élèves sont dépendants des transports scolaires, comment organiser après les cours ces heures consacrées aux devoirs? Le SNPDEN réclame l'insertion de ces heures dans l'emploi du temps des collégiens.

La mesure étant basée sur le volontariat des jeunes, "ce ne sont pas forcément ceux qui en ont le plus besoin" qui s'inscrivent dans ce dispositif, a par ailleurs noté Lysiane Gervais, proviseure à Bordeaux.

Le syndicat s'interroge également sur le calendrier de la mise en place de la réforme du bac. Le bac nouvelle formule ne sera étreigné qu'en juin 2021 mais sa réforme induit des changements au lycée dès cette année.

Lors des prochaines semaines, les proviseurs doivent concerter leurs équipes et leurs homologues des établissements proches pour proposer une liste des spécialités qu'ils souhaitent dans leur lycée.

Le recteur arrêtera une liste pour chaque établissement (sept au moins par lycée, sur les 12 possibles) et ce sera alors à chaque lycée de réfléchir aux combinaisons proposées aux élèves qui entreront l'an prochain en Première.

fmp/ito/adm/mm

Afp le 13 sept. 18 à 14 37.